

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Vu que le 60<sup>e</sup> pays, à savoir le Maroc, vient d'initier le processus de ratification, l'accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (l'accord BBNJ), annexé à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, entrera en vigueur le 17 janvier 2026. Ce traité vise à protéger les zones maritimes internationales contre les effets néfastes de la surpêche, des dérèglements climatiques et des risques liés à l'exploitation minière en eaux profondes.

En tant que pays sans littoral, mais disposant d'une flotte maritime significative sous son pavillon, le Luxembourg a tout intérêt à promouvoir ce traité sur la haute mer afin de préserver son statut de pavillon blanc, d'attirer les armateurs responsables et de renforcer sa position dans le secteur maritime international.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- Le gouvernement est-il au courant du nombre de bateaux sous pavillon maritime luxembourgeois qui sont impliqués dans des activités couvertes par le traité ?
- Comment le Luxembourg compte-t-il sensibiliser les acteurs économiques nationaux aux enjeux de ce traité ? À quelles instances les acteurs économiques devraient-ils s'adresser pour obtenir de plus amples informations ?
- Comment le gouvernement entend-il assurer le suivi et le contrôle des activités des navires battant pavillon luxembourgeois afin de garantir leur conformité avec les dispositions du traité ?
- Comment le gouvernement compte-t-il coopérer avec les institutions européennes pour promouvoir une mise en œuvre rapide du traité au sein de l'UE ?
- Quelles actions le gouvernement prévoit-il d'entreprendre pour préparer la première COP sur les océans et soutenir la création de sanctuaires océaniques en haute mer, afin d'atteindre l'objectif mondial de conserver au moins 30 % de l'océan d'ici 2030 ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot

Député